

ARCHIJEUNES 2023

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Le phénomène hôtelier est progressivement devenu un enjeu important de l'aménagement urbain. À titre d'exemple, le Grand Paris compte près de 200.000 chambres d'hôtel aujourd'hui et de nombreux projets sont en gestation.

L'hôtel concerne des catégories de population très différentes - touristes, familles, voyageurs d'affaires, etc. - et d'une façon générale toutes les personnes qui sont impliquées dans le développement de la mobilité et du nomadisme qui caractérisent notre société.

De l'hôtel urbain de luxe aux hébergements classiques en passant par les hôtels économiques de périphérie, les hôtels immergés dans le milieu naturel ou les hôtels associés à de grands équipements tels que les gares, les aéroports ou les stades, les typologies de programmes sont très variées.

Du fait de leurs situations extrêmement diverses, dans une rue ou en haut d'une tour, dans un site naturel ou au sein d'un équipement, les hôtels font appel à des solutions architecturales très différenciées.

Dans le domaine hôtelier, les architectes sont confrontés à l'étude et à la réalisation de bâtiments neufs mais également de plus en plus, à la transformation de constructions ayant une autre vocation d'origine ainsi qu'à la transformation d'hôtels existants compte tenu de l'obsolescence de leurs aménagements.

Depuis quelques décennies, les groupes hôteliers investissent simultanément dans la recherche d'un maximum de confort pour leur clientèle et dans l'expérience à vivre au sein de leurs établissements. C'est une façon d'apporter à certains ce qui leur manque dans la vie courante, mais aussi de jouer un rôle par rapport au contexte urbain et social. C'est également l'occasion d'intégrer dans leurs hôtels des activités pour créer des espaces hybrides adaptés au monde d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le phénomène de l'hôtel n'est pas sans véhiculer tout un imaginaire littéraire, historique et cinématographique lié à son origine et à son développement en France et à l'étranger, qui a un impact sur son rôle sociétal.

Enfin l'hôtel a, à de nombreuses reprises dans son histoire, joué un rôle de laboratoire technique et social, qu'il s'agisse du développement du confort sanitaire et autre, d'une forme d'industrialisation des modes constructifs ou plus récemment du développement des services et du numérique.

L'hôtel est aujourd'hui plus qu'auparavant confronté à des enjeux essentiels qui conditionnent son avenir.

- L'enjeu environnemental. Cela concerne en premier lieu sa construction et son aménagement et en particulier le bilan carbone. Il s'agit de mettre en œuvre des matériaux et des techniques de construction à faible émissivité présentant les garanties de résistance et d'isolation phonique propres au milieu hôtelier. Cela concerne également l'exploitation de l'hôtel en termes de dépenses énergétiques et d'utilisation de l'eau, l'hôtel étant un lieu peu favorable à la maîtrise de ces consommations.
- La difficulté de recrutement du personnel qui rend encore plus critique la simplification de son exploitation.

- Son insertion dans le contexte urbain et sociétal, son rôle et sa symbolique dans le monde d'aujourd'hui. Le renouvellement du concept d'hôtel et le développement de nouveaux usages apparaissent comme des axes essentiels.

Fort de tous ces enjeux, l'architecture de l'hôtel est l'occasion de dessiner des lieux emblématiques, riches voire surprenants. C'est la raison pour laquelle il est l'objet de la seconde session du concours Archi Jeunes. En organisant ce prix, l'agence Valode & Pistre souhaite donner la parole aux étudiants en architecture en fin d'études ou tout récemment diplômés, qui entendent contribuer à cette évolution. Nous sommes convaincus que cette nouvelle génération d'architectes peut être à l'origine d'une vision créative et innovante sur ces sujets. Ce sera aussi pour eux l'occasion de se faire connaître et de s'insérer dans le monde professionnel en trouvant les moyens d'approfondir leur propre réflexion.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'architectes et de personnalités choisies pour leur intérêt et leur compétence par rapport aux enjeux évoqués. Les lauréats se verront décerner une bourse et auront l'opportunité d'intégrer Valode & Pistre afin d'approfondir leur réflexion au sein de l'agence.

Valode et Pistre a développé de nombreux projets d'hôtel en France et à l'international, allant d'hôtels de grand luxe comme le Bulgari à Paris à des hôtels économiques avec Eklo. Cette expérience confirme que l'hôtel est un lieu où l'architecture devrait prendre une place très prégnante et qu'il doit trouver un rôle significatif dans la cité.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DU CONCOURS

Les inscriptions se font en ligne sur : www.archijeunes.com

La remise des projets se fait également sur : www.archijeunes.com

Les candidats devront respecter les critères du rendu tels qu'ils apparaissent ci-après dans le règlement (Article 4 – projet architectural et éléments de rendu attendus).

Les projets ne respectant pas ces critères seront disqualifiés.

CALENDRIER

Inscription en ligne : du mardi 22 novembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023

Validation de l'inscription et démarrage du concours : vendredi 13 janvier 2023

Date limite de dépôt du projet : mercredi 8 mars 2023

Information des 10 nominés : lundi 3 avril 2023

Réunion du jury et remise des prix : dans la semaine du 17 au 21/04/2023

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux étudiants en dernière année d'école d'architecture, ainsi qu'aux jeunes architectes ayant obtenu leur diplôme en 2021 ou en 2022. Ils devront justifier de leur inscription actuelle ou passée dans une école française d'architecture.

Sont donc admis à candidater :

- Les étudiants ayant validé le Master 2 (5ème année) en 2021 dans une école française d'architecture (date du diplôme d'État faisant foi) ;
- Les étudiants ayant validé le Master 2 (5ème année) en 2022 dans une école française d'architecture (date du diplôme d'État faisant foi) ;
- Les étudiants ayant validé le Master 1 (4ème année) en 2022 et qui sont actuellement inscrits dans une école française d'architecture pour le Master 2 (justificatif de scolarisation faisant foi) ;

- Les étudiants ayant validé le Master 1 (4ème année) en 2022 et qui sont actuellement en année de césure (justificatif de validation du Master 1 faisant foi).

La participation au concours peut être individuelle ou par équipe d'un maximum de 2 personnes, chaque membre de l'équipe devant répondre aux critères susmentionnés. La participation par un même candidat à plusieurs projets entraînera automatiquement une disqualification individuelle et collective, s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe.

La participation au concours est gratuite.

La langue du concours est le français.

ARTICLE 4 – PROJET ARCHITECTURAL, INSCRIPTION ET ÉLÉMENTS DE RENDU ATTENDUS

LE PROJET

Il est demandé aux concurrents de choisir un type de programme, une localisation et de développer un concept d'architecture hôtelière pertinent par rapport à tous les enjeux qui ont été évoqués ci-avant (Article 1).

Le site retenu devra être en milieu urbain. Ce concept architectural hôtelier pourra s'appliquer à des bâtiments neufs ou à la transformation de bâtiments existants.

L'INSCRIPTION : du mardi 22 novembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023

L'inscription se fera sur le site www.archijeunes.com

Un formulaire en ligne devra être complété et les pièces administratives suivantes devront impérativement être déposées en ligne sous format PDF ou JPG :

Pour chaque participant, une pièce justificative d'identité (carte d'identité ou passeport) et un certificat d'inscription de l'école d'architecture et/ou le diplôme permettant de vérifier la conformité aux conditions de l'Article 3.

Ces deux documents seront indispensables pour chacun des participants à ce concours (participation individuelle ou collective).

LE RENDU : au plus tard le mercredi 8 mars 2023

Pour les inscriptions validées, le rendu se fera uniquement par voie dématérialisée.

Il se fera en une seule fois sur le site www.archijeunes.com

Il devra impérativement être composé des éléments suivants au format A3 :

- le plan d'une chambre type et ses variantes éch. 1/50^{ème}
- la typologie du groupement des chambres (par exemple le plan d'un étage ou d'une partie significative d'un étage) éch. 1/100^{ème}
- le ou les plans des parties communes mettant en évidence les choix de vie dans l'établissement et ses relations avec le contexte éch. 1/100^{ème}
- deux coupes rendant compte de la volumétrie intérieure et extérieure ainsi que du principe constructif éch. 1/50^{ème}
- le schéma des principes constructifs
- deux perspectives extérieures et deux perspectives intérieures
- le plan de masse et de localisation
- une notice explicative montrant en quoi le projet architectural apporte des

solutions par rapport aux enjeux cités plus haut (3 pages A4 maximum)

L'ensemble des pièces relatives au concours seront téléchargeables sur le site www.archijeunes.com après inscription.

ARTICLE 5 – JURY ET RÉSULTATS

Le jury est composé d'architectes et de personnalités compétentes.

Sa composition sera disponible sur le site www.archijeunes.com.

Il aura pour rôle de présélectionner 10 projets nominés, puis de récompenser 5 lauréats.

Le jury basera sa décision sur les critères de sélection suivants :

- L'originalité et la créativité du projet présenté
- Les qualités et la pertinence du projet présenté au regard des enjeux décrits dans le présent document
- Les qualités du projet présenté au regard des grands enjeux environnementaux
- La crédibilité du projet présenté dans sa capacité à devenir réalité
- La qualité et la clarté des documents présentés (visuels et écrits)

Le jury est souverain dans sa décision qui est rendue à la majorité à l'issue des délibérations. En cas de besoin, la voix du président du jury compte double.

Le jury se réunira à l'agence Valode & Pistre, 115 rue du Bac à Paris 7^{ème}.

Les candidats qui ne se présenteraient pas à la convocation seraient automatiquement éliminés.

Les candidats non nominés seront avisés par mail.

ARTICLE 6 – LES PRIX

La remise des prix se déroulera à l'issue du jury, au sein de l'agence Valode & Pistre en présence de l'ensemble des membres du jury. Les projets des lauréats seront exposés et présentés à la presse.

Le 1er prix : une bourse de 8000 Euros à partager entre les membres de l'équipe, et la possibilité d'intégrer l'agence Valode & Pistre (CDD de 6 mois renouvelable) pour le ou les membres de l'équipe lauréate.

Le 2e prix : une bourse de 6000 Euros à partager entre les membres de l'équipe, et la possibilité d'intégrer l'agence Valode & Pistre (CDD de 6 mois renouvelable) pour le ou les membres de l'équipe lauréate.

Le 3e prix : une bourse de 4000 Euros à partager entre les membres de l'équipe.

Le 4e prix : une bourse de 3000 Euros à partager entre les membres de l'équipe.

Le 5e prix : une bourse de 3000 Euros à partager entre les membres de l'équipe.

Les projets des lauréats seront exposés pendant une période de 2 mois au sein de Valode & Pistre et seront visibles sur le site Internet de l'agence et ses réseaux sociaux.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats sont informés que les données nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont

nécessaires pour valider leur participation. Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles auprès de l'organisateur.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En cas d'ambiguïté ou de litiges, les interprétations du Président du jury du présent règlement, du sujet et du cahier des charges feront autorité.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

ARTICLE 9 – LES ORGANISATEURS

Valode & Pistre est aujourd'hui l'une des premières agences françaises d'architecture et d'urbanisme. Fondée en 1980 par Denis Valode et Jean Pistre, aujourd'hui entourés de sept associés, elle compte près de 200 architectes de vingt nationalités et 150 réalisations livrées à travers le monde.

Basée à Paris avec une filiale à Pékin, elle développe des projets en France et à l'international : Europe, Asie, Moyen-Orient, Maghreb, Afrique subsaharienne.

La pratique de Valode & Pistre porte sur des échelles très diversifiées, depuis la conception de plans d'ensemble pour des villes nouvelles jusqu'au dessin de pièces de mobilier. Elle concerne également des programmes très variés, avec une expertise particulière dans le domaine des grands équipements, des tours, des campus tertiaires et des nouveaux quartiers résidentiels mixtes.

Dans tous les secteurs d'intervention, les architectes s'attachent à transférer les apports et les innovations d'un domaine à l'autre, et surtout à proposer des réflexions de fond renouvelées et inédites qui vont au-delà du projet lui-même.

C'est en particulier le cas en matière de qualité des lieux de vie et de travail ainsi que des espaces publics. Pour ce faire, l'agence puise au cœur d'interrogations plurielles, autant sociologique, scientifique, qu'écologique, éthique, esthétique, culturelle... Cette volonté d'être « au carrefour de tout » – terreau à géométrie variable – nourrit une gymnastique intellectuelle, incarnation même du processus créatif. « Ce qui nous intéresse, c'est créer des bâtiments qui n'auraient pas pu naître à un autre endroit. Le geste architectural a alors un sens, des racines ».

Son expérience internationale est l'occasion de maîtriser les outils de conception les plus modernes et les plus hauts niveaux de certifications liées au développement durable. Au-delà des standards, l'agence mène un travail de R&D sur certains projets. Ainsi, le programme d'habitat ABC (Autonomous Building for Citizens) est une recherche pour la ville de demain s'articulant autour de trois objectifs principaux : une autonomie complète énergétique, d'alimentation en eau, de gestion des déchets et d'assainissement, une industrialisation poussée et un mode de vie convivial favorisant le lien social. Ce projet a permis à Valode & Pistre d'être agréé en tant qu'entreprise menant des travaux de recherche et développement par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.